



Message d'intérêt public

La période de déclaration de candidature pour les élections municipales se termine le 27 septembre 2019

Date de début : 16 septembre 2019

Date de fin : 27 septembre 2019

Nunavut

60 s

Les élections aux fonctions de maire et de conseiller municipal auront lieu le 28 octobre 2019 dans les 25 localités du Nunavut.

En vertu de la nouvelle Loi électorale du Nunavut, tous les candidats doivent déclarer leur candidature pour se présenter aux élections. Les candidatures soumises par des tiers seront rejetées. Les candidats peuvent briguer le poste de maire ou de conseiller, mais pas les deux.

Les critères d'admissibilité des candidatures aux élections municipales se trouvent sur le site web d'Élections Nunavut.

Les candidats pourront s'enregistrer à partir du lundi 23 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, à 14 h.

Les maires et conseillers élus doivent assister aux réunions du conseil municipal et prendre les décisions au sujet d'enjeux locaux.

Les candidats peuvent communiquer avec Élections Nunavut par téléphone, par télécopieur ou par courriel pour en savoir plus sur leur rôle et leurs droits.

Les coordonnées d'Élections Nunavut figurent sur son site web :

<https://www.elections.nu.ca/fr/municipal-elections/municipal-council/about-municipal-council-elections>.

###

Renseignements aux médias

Mustafa Eric
Spécialiste des communications
Services communautaires et gouvernementaux
867 975-5406
meric@gov.nu.ca

ᐱᓄᓕᓕᓴᓴᓕ ᐱᓄᓕᓕᓴᓴᓕ ᐱᓄᓕᓕᓴᓴᓕ ᐱᓄᓕᓕᓴᓴᓕ ᐱᓄᓕᓕᓴᓴᓕ ᐱᓄᓕᓕᓴᓴᓕ ᐱᓄᓕᓕᓴᓴᓕ ᐱᓄᓕᓕᓴᓴᓕ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications